



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

10 02 2020

QUOI DE NEUF DANS LA FILIÈRE ?

Lancement du dispositif : MaPrimeRenov'

MaPrimeRénov est la nouvelle prime à la rénovation énergétique lancée début janvier par le gouvernement.

Elle vient remplacer progressivement le précédent système de crédit d'impôt pour les particuliers en fusionnant le crédit d'impôt transition énergétique (CITE), d'une part, et les aides ANAH Habiter Mieux Agilité, d'autre part.

N'étant plus un crédit d'impôt, mais une prime, les particuliers devraient pouvoir toucher le versement de leur prime dans les quinze jours, après la validation de la demande.

La volonté du gouvernement étant de permettre aux revenus les plus modestes d'achever le paiement de l'artisan avec la prime. Voire, même jusqu'à 70 % du montant de l'aide, pour les ménages les plus fragiles, pourra être débloqué plus tôt afin de financer l'acompte de début de travaux. Le montant de l'aide va dépendre des travaux à réaliser et des revenus des ménages.

Un site internet www.maprimerenov.gouv.fr et un numéro de téléphone (0808 800 700) sont à la disposition des demandeurs pour les guider dans leurs démarches.